

## Compte rendu du CTSD du 27 juin 2022

**Evaluations d'école : FO obtient du DASEN que les écoles qui ne souhaitent pas entrer dans le dispositif en soient retirées pour l'année prochaine !**

C'est un 1er recul qui ouvre la porte à l'abandon définitif du dispositif.

FO a présenté l'avis suivant au CTSD du Puy de Dôme du 27 juin 2022 :  
Abandon des évaluations d'école

« Le CTSD a pris connaissance des conditions d'organisations des évaluations d'école et de sa généralisation pour la rentrée 2022. **Le CTSD du Puy de Dôme exige que les écoles qui le souhaitent et qui sont ciblées dans le Puy de Dôme pour la rentrée 2022 en « évaluations d'école » soient retirées du projet. Le CTSD rappelle qu'aucune obligation de participer à ces évaluations d'école n'est inscrite dans les obligations réglementaires de services de professeurs des écoles.** Le CTSD du Puy de Dôme rappelle que ces évaluations d'école sont contraires au statut puisque seul notre supérieur hiérarchique est à même d'évaluer les personnels. Le CTSD du Puy de Dôme exige l'abandon de ces évaluations d'écoles. »

FO/FSU/UNSA ont voté pour.

Les évaluations d'école ne sont fondées que sur des préconisations du Conseil d'Evaluation de l'Ecole. Aucun texte réglementaire (décret, arrêté...) ne permet donc de les imposer.

FO continue d'organiser la mobilisation et contacte toutes les écoles ciblées dans le département.

**Non à la mascarade de ces auto-évaluations, défense de la liberté pédagogique, non à la mise en concurrence entre les écoles !**

**Prime variable REP+ : FO avec UNSA et FSU ont voté contre la proposition du DASEN.**

**Non à la concurrence entre écoles ! Non à la mise en place de salaires différents entre les collègues ! Oui à l'augmentation générale des salaires pour tous les personnels !**

FO a déposé l'avis suivant. Avis n°4 au CTSD du Puy de Dôme du 27 juin 2022 :

« Les membres du CTSD du Puy de Dôme ont été sollicités pour examiner la part variable des collègues REP+ dans le département du Puy de Dôme. Le CTSD du Puy de Dôme est opposé au principe des parts variables, processus d'individualisation des carrières à l'image du privé, initiant la mise en concurrence des écoles à partir de critères totalement subjectifs, et demande l'augmentation de l'indemnité à parts égales, en commençant par pallier les injustices actuelles concernant les personnels exclus (AESH, AED, assistants sociaux, conseillers pédagogiques...). Le CTSD se prononce pour une augmentation immédiate du salaire pour tous à hauteur de ce qui a été perdu depuis le blocage du point d'indice. »

FO/UNSA/FSU ont voté pour cet avis.

**Postes : Pour le recrutement de la totalité des 41 candidats de la liste complémentaire CRPE 2022 de l'Académie de Clermont Ferrand :**

FO a déposé les 282 signatures de la pétition initiée par les candidats de la liste complémentaire. La totalité des personnes sur liste complémentaire l'a signé, ainsi que des enseignants, AESH, parents d'élèves, élus. **FO a déposé les signatures en sa possession à M le Recteur lors d'une audience lundi.**

D'autres instances départementales, académiques ou nationales arrivent en cette fin d'année et FO porte partout cette revendication.

### **Fo dépose l'avis n°3 au CTSD du Puy de Dôme du 27 juin 2022 :**

« Le CTSD du Puy de Dôme a pris connaissance des résultats du CRPE 2022 pour l'Académie de Clermont-Ferrand. Le CTSD du Puy de Dôme exige que la totalité de la liste complémentaire soit recrutée immédiatement, soit les 41 candidats qui le souhaitent pour l'académie de Clermont-Ferrand. Le CTSD du Puy de Dôme exige que cette liste soit réabondée à hauteur des besoins. »

FO/UNSA/FSU votent pour

En attendant de pouvoir gagner sur cette revendication, FO insiste auprès de l'Administration pour qu'il n'y ait aucun refus pour devenir contractuel.

**FO reste déterminé sur ce dossier. Ce qui a été gagné par la puissante grève du 13 janvier peut l'être encore cette année !**

**Contractuel : en plus des 51 contractuels qui restent cette année dans le département, la DSDEN 63 souhaite en recruter 75 de plus.**

126 contractuels dans le département l'année prochaine en lieu et place d'enseignants sous statuts.

FO continue de revendiquer la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !

A noter que 2 collègues contractuels ne seraient pas renouvelés pour des prétextes fallacieux. FO accompagne ces 2 collègues lors d'une entrevue demandée pour exiger qu'ils soient renouvelés.

**FO obtient que les contrats soient bien établis jusqu'au 31 août 2023.**

**Remplacement : La continuité du service public n'est plus assurée dans l'Education Nationale**

Au 27 juin : **5 840 journées n'ont pas été remplacées !** Un chiffre incroyable qui doit obliger l'Administration et le Ministère à prendre des mesures urgentes en recrutant la totalité de la liste complémentaire et en la ré-abondant !

**FO revendique au niveau national la création d'un concours exceptionnel à BAC+3 !**

**Frais de déplacement : Un scandale mis à jour**

Des collègues nous font remonter d'importants retards de paiement de leurs frais de déplacement demandés dans le cadre de leurs animations pédagogiques. FO a donc interrogé l'Administration : Y a-t-il un problème avec les documents que les collègues font remonter ?

Réponse cinglante de l'Administration : **il n'y a plus de budget pour payer ses frais !** Les caisses sont vides et l'Administration est en train de piocher dans les budgets de l'Action Sociale pour payer les collègues ! **FO va interpeller M le Recteur sur ce sujet.**

## **Allègement de service : le mépris pour les collègues en situation de handicap ou à santé fragile continue dans le Puy de Dôme**

Nombre de demandes d'allègement de service ? 50

Nombres de refus ? 28

Quels ont été les critères retenus ? FO est intervenue pour savoir si cette année le fait d'être dans une école à 4 jours ou à 4,5 jours était retenu... réponse très floue du DASEN qui présente que ce sont les priorités médicales qui prévalent.

FO est intervenue pour savoir ce qui était proposé pour les personnes ayant eu un refus. Pour FO le fait d'être dispensé d'APC n'est pas la réponse adaptée. Une collègue directrice a reçu un refus de sa demande et une compensation sur les APC...qui ne fait déjà pas d'APC.

Sur cette situation le DASEN et ses collaborateurs ont semblé bien embêtés tant sur le fond que sur la forme.

FO a indiqué qu'elle ferait remonter tous les recours de ses adhérents.

**FO a rappelé l'obligation de l'employeur d'aménager le poste notamment pour les collègues ayant une RQTH.**

FO a dénoncé le fait que les collègues ayant eu un refus soient obligés de se mettre à temps partiel ! C'est la triple peine : des problèmes de santé / une perte financière / une diminution de la cotisation retraite.

**C'est un scandale que l'Education Nationale qui impose de façon démagogique l'inclusion scolaire systématique...mais qui en contrepartie méprise son personnel en situation de handicap ou en fragilité de santé faute de postes !**

### **Rythme scolaire : 6 nouvelles communes reviennent encore à 4 jours**

Les communes de La Monnerie, Marcillat, Royat, Sayat, Saint Quintin et Tauves reviennent à 4 jours.

**FO a rappelé sa revendication de 4 jours sur 36 semaines pour tous !** Défendre cette revendication, c'est défendre le cadre national de l'Ecole, l'équité de traitement des personnels.

FO est revenue sur les problèmes posés par le fait que des écoles soient maintenues contre l'avis majoritaire des enseignants : les remplaçants doivent certaines fois, du jour au lendemain, aller remplacer un mercredi matin, une dépense d'un trajet supplémentaire n'est pas compensée.

Pour les AESH un fonctionnement à 4,5 jours peut en empêcher certains de cumuler un emploi pour compléter leurs salaires de misère !

**FO a demandé au DASEN d'appuyer les demandes des collègues de revenir à 4 jours auprès des mairies comme à Besse !**

### **Décharges de direction de moins de 4 classes : FO exige l'application de la réglementation**

FO a rappelé qu'à sa connaissance le Puy de Dôme était le seul département en France à ne pas appliquer les décharges de direction réglementaires.

**FO sans relâche remet cette question partout où elle peut et ce jusqu'au ministère pour que cette exception française cesse.**

Cette détermination a permis des avancées avec l'utilisation des 80% pour décharger les directeurs et la création de 3 postes spécifiques.

MAIS cela ne suffit pas : il faudrait 12 postes supplémentaires spécifiques pour le département. FO continue de revendiquer la création de ces 12 postes immédiatement par le ministère.

**Quoi qu'il en soit, lors du CTSD du 27 juin 2022, FO a encore une fois exigé du DASEN que dans toutes les circonscriptions soit créé dès le début de l'année un calendrier de décharges annuelles. Encore une fois des engagements ont été pris par l'Administration, ils doivent être réalisés dans toutes les circonscriptions.** Nous vous invitons donc à écrire à votre IEN de circonscription.

Enfin FO écrit au DASEN pour exiger que les 1200 journées de remplacement prévues pour les constellations soient en priorité données pour les décharges de direction.

A noter que seulement 61% des décharges ont été données cette année !

FO a demandé que les pressions sur les directeurs qui n'ont pas leur décharge cessent, notamment au niveau des délais de documents à rendre.

### **Situation des TRS et nouveaux découpages des couplages**

FO est intervenu pour signaler les dysfonctionnements cette année avec de nouveaux couplages sans que les collègues puissent en discuter avant.

FO s'est opposé au fait que les IEN n'ont pas apprécié des courriers de collègues qui se sont plaints de cette situation, et a appuyé leurs demandes afin que cela ne se reproduise pas l'année prochaine. **OUI les collègues ont le droit de dire quand les choses ne vont pas et de critiquer des dysfonctionnements du système !**

### **Généralisation de l'expérimentation marseillaise : Pour FO c'est NON !**

#### **Avis n°1 au CTSD du Puy de Dôme du 27 juin 2022 : Non à l'expérimentation marseillaise**

« Le CTSD du Puy de Dôme prend note de la volonté du président Macron et du Ministre de l'Éducation Nationale M Ndiaye de généraliser l'expérimentation marseillaise. En liant cette expérimentation marseillaise avec la loi Rilhac, la fusion des corps d'inspection en un seul et même corps, avec le transfert de compétences des Inspecteurs Académiques sur les directeurs, la transformation des directeurs en supérieurs hiérarchiques, c'est une nouvelle attaque contre le statut de professeurs des écoles, et la fin de l'école Républicaine avec une ouverture à la concurrence entre écoles. Les personnels refusent ce projet à Marseille et partout ailleurs, le CTSD du Puy de Dôme en demande l'abandon. »

FO/FSU votent pour. L'UNSA s'abstient prétextant qu'il y a trop de choses mélangées dans cet avis. Pas étonnant pour un syndicat qui pousse pour une accélération de l'application de la loi Rilhac tant au niveau départemental que national. **Au contraire FO analyse que tout est lié, et que toutes les pièces s'assemblent pour former un puzzle bien néfaste pour l'École de la République. L'analyse de FO a été soutenue par la FSU !**